**Le dossier d’inscription doit être remis, dûment complété et accompagné des justificatifs demandés à :**

Mairie de Bailly – Service Education –Enfance

1 rue des Chênes 78870 Bailly

Renseignements au 01 30 80 55 20 ou sur le site de la mairie : www.mairie-bailly.fr

Les familles n’ayant pas la possibilité de se déplacer à la mairie peuvent adresser le dossier

par courrier ou par courriel à : portail.famille@mairie-bailly.fr

|  |
| --- |
| **Procédure d’inscription scolaire et périscolaire**  |

 **Etape 1 : l’inscription administrative (scolaire) à la mairie**

**(À remplir pour une 1ère inscription scolaire ou un changement d’école)**

**Période d’inscription du 18 janvier 2021 au 31 mars 2021**

* **Fournir les pièces justificatives et le dossier d’inscription avec la fiche sanitaire**
* Merci de prendre connaissance du règlement intérieur (téléchargeable sur le site de la commune)
* **Si vous êtes séparés ou divorcés** : copie du jugement de divorce ou de séparation fixant les modalités de garde de l’enfant ou à défaut l’attestation de résidence et de mode de garde.

**Un accusé de réception vous sera envoyé par mail à réception et validation des documents**

**Etape 2 : l’admission à l’école :** Vos rendez-vous avec l’école

* Munissez-vous de l’accusé de réception d’inscription scolaire délivré par la mairie.
* Le certificat de radiation de l’école (publique ou privée) antérieurement fréquentée, le cas échéant.
* En fonction de la situation sanitaire nous vous informerons du maintien ou non de la réunion de rentrée.

Vous trouverez sur notre site une présentation des écoles dans la rubrique « les établissements scolaires ».

**Etape 3 : Inscriptions aux activités périscolaires (accueils matin/soir, mercredi, vacances et restauration)**

**Période d’inscription du 1er mars 2021 au 4 juin 2021**

* Lors de votre première inscription, vous seront remis votre identifiant et votre code d’accès au portail famille afin de gérer vos inscriptions aux différentes prestations périscolaires.
* Les activités de l’année scolaire 2021-2022 seront accessibles sur le portail famille durant les vacances d’été 2021. Afin d’y accéder, pensez à changer l’année de référence en haut à gauche.
* **L’ensemble des familles, même celles dont les enfants étaient déjà inscrits sur des activités périscolaires sur l’année 2020-2021, devront remplir la fiche sanitaire et la fiche d’inscription périscolaire.**
* Une vidéo est disponible sur notre site expliquant aux familles l’organisation des différents temps périscolaires dans la rubrique « enfance » puis « périscolaire ».

**Informations pratiques**

* Horaires des écoles actuelles : lundi, mardi, jeudi et vendredi de **08h45-11h45 à 13h30-16h30** pour la maternelle et pour l’élémentaire de **08h30-11h30 à 13h15-16h15**
* L’inscription scolaire en mairie est obligatoire avant la rentrée à l’école maternelle ou pour chaque nouvel arrivant dans la commune. (*Les enfants nés après 2018 ne sont pas acceptés)*
* **L’inscription scolaire de votre enfant à l’école n’a pas à être renouvelée tous les ans, à l’exception du passage en CP.** Elle est reconduite de manière automatique à chaque rentrée scolaire.
* **Nous ne proposons pas d’accueil du soir en élémentaire sur la première heure. L’école vous propose un service d’étude** (inscription et paiement à faire auprès de l’école à la rentrée)

**Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement**

**Pour l’ensemble des familles**

* Dossier et fiche sanitaire de liaison (à renouveler chaque année)
* Justificatif de domicile de moins de 3 mois de la résidence principale sur Bailly, pour les personnes hébergées : attestation d’hébergement à demander au service + documents indiqués sur cette attestation,
* Dernier avis d’imposition
* En cas de séparation et selon la situation : attestation de séparation et jugement de divorce ou décision du juge aux Affaires Familiales ou justificatif de domicile du 2ème responsable légal,
* Attestation d’assurance valide, pourra (être fournie en début d’année scolaire),
* Les différentes autorisations, le cas échéant :
1. Personnes majeures autorisées à récupérer l’enfant
2. Personnes mineures autorisées à récupérer l’enfant
3. Sortie de l’enfant sans accompagnement
4. Arrivée de l’enfant sans accompagnement

**A joindre si besoin (facultatif):**

* Une attestation quotient familiale (si vous souhaitez que l’on calcule votre tranche) document datant de moins de trois mois et à renouveler chaque année.
* En cas de demande de prélèvement, merci de télécharger sur le site de la commune le mandat SEPA et de joindre un RIB.
* En cas de séparation, merci de télécharger le document « Attestation de résidence et mode de garde »
* Mon enfant bénéficiera d’un PAI à la rentrée. Merci de vous rapprocher du service Education/Enfance (vous trouverez la procédure dans notre règlement intérieur (p.14).

**Pour les familles dont les enfants entrent en PS ou au CP ainsi que les nouveaux arrivants merci de joindre également les pièces suivantes :**

* Livret de famille (pages des parents et des enfants) ou acte de naissance,
* Carte nationale d’identité, passeport ou carte de séjour des deux parents,
* Carnet de vaccinations (le nom de l’enfant doit figurer sur toutes les pages de vaccinations),
* Certificat de radiation (si changement d’école)

|  |
| --- |
| **Attestation sur l’honneur**  |
| Je soussigné(e) : …………………………………………………………………………………… , représentant légal de l’enfant |
|  **Signature(s) des parents :**Fait à ……………………………... Le : ………/…………/………………….  |